

réaction. Car il est certain que, dès ce moment, l'Italie cessa de payer le tribut accoutumé à Byzance, qu'il y eut une république romaine dont le pape fut proclamé chef, que tout cela changea prodigieusement la situation de la papauté, que son administration devint plus indépendante.

Cependant tout lien avec Constantinople ne fut pas alors brisé, car nous voyons longtemps encore la suzeraineté politique des empereurs grecs indiquée dans les actes publics. Les papes semblaient user de la domination, moins à titre de propriété que de dépôt (1). Ils savaient que la République romaine était trop faible pour suffire à sa propre défense; ils espéraient que les chefs de l'Empire, revenus un jour à l'orthodoxie et à la justice, auraient à cœur de la protéger. Tout comme si ces monarques, éternés par la mollesse de l'Orient, avaient dû être capables de protéger qui que ce fût. Tel est le premier événement.

Un danger ne cessait que pour faire place à un autre. Ce furent les Lombards qui devinrent à leur tour les ennemis du Saint-Siège. Maîtres de l'exarchat de Ravenne et se montrant de plus en plus agressifs à mesure que la fortune secondait leur ambition, ils portèrent leurs vues jusque sur Rome. Cette malheureuse cité, à peine échappée à une tyrannie, se vit menacée de passer sous une autre, plus violente, parce qu'elle était plus barbare. Jamais, peut-être l'autorité pontificale ne se trouva plus près d'être asservie sans retour. Et toutefois, c'est de cette proximité de la servitude que nous allons voir sortir son entière indépendance.

Rome n'avait point de ressource pour lutter contre la puissance lombarde; rien ne s'offrait autour d'elle, et le temps n'avait pas tardé à montrer que tout espoir du côté de Constantinople n'était qu'une illusion (2)? Mais, au milieu de cette détresse, la papauté ne perdit pas courage. Le coup d'œil éclairé de Grégoire III sut démêler le point capital. Il comprit que Rome et

(1) *Pouvoir du Pape au moyen âge*, 1^{re} partie, article I, par. III, p. 271.

(2) *Gernens præsertim ab imperiali potentia nulum esse subveniendi auxilium.* (*Anast. Biblioth. in vita Stephani papæ II*).